

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
**Résiliation de l'accord-
cadre valant acte
d'engagement et cahier
des charges de
fournitures courantes et
de services en cours
entre la Société
Publique Locale (SPL)
GAÏA et la ville de Thiers**

SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL, Francis
ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

RÉSILIATION DE L'ACCORD-CADRE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES EN COURS ENTRE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GAÏA ET LA VILLE DE THIERS

- Vu l'accord-cadre entre la SPL GAÏA et la ville de Thiers conclu le 14 juin 2022 pour une durée de 1 an ;
- **Considérant** que cet accord-cadre ne mentionnait pas la mission d'accueil et d'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi ;
- **Considérant** que cet accord-cadre ne mentionnait pas la mission d'animation et de coordination des structures partenaires de l'expérimentation territoire zéro chômage ;
- **Considérant** la nécessité de résilier cet accord-cadre au motif de l'intérêt général de l'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi comme le prévoit l'article 12 dudit accord-cadre ;

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :



- **Approuve** la résiliation accord-cadre entre la SPL GAÏA et la ville de Thiers comme présenté en annexe
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX



Le Maire,



Stéphane RODIER